

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : BIHLET Daniel ; BOS Pascal ; BOSSANE Apolline ; BRIATTE Sandrine ; CHAMBAUD Sébastien ; GUICHARD Bernard ; HECTOR BELLIER Véronique ; LEROY Daniel ; LUNEL Gérard ; MARTINEZ Emmanuelle ; MONTELMARD Chrystelle ; MOYROUD Christophe ; REYNAUD Claude ; RIVOIRE Beatrice ; RODILLON Bernard ; ROLLET Brigitte ; TEUFERT Romain

Excusé(s) : BAEZA Richard ; LEDOUX Aline

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Quorum : 10

Secrétaire de séance : BRIATTE Sandrine ;

Date de convocation : 30/06/2021

Date de convocation : 07/04/2021

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 09 juin 2021.

1- AJOUTS DE DEUX SUJETS A L'ORDRE DU JOUR+ : ARRETE CITY STADE ET RECENSEMENT 2022

Les sujets proposés sont approuvés à l'unanimité et seront intégrés à l'ordre du jour

2- PRESENTATION SYNTHESE COURANT FORT SUR LE PROJET DE MAISON INTERGENERATIONNELLE

Contexte du projet

- Un projet issu de la dynamique Start-Up de Territoire, fédérant plusieurs acteurs : le groupe/association Re-Sources, la Commune de Saint-Paul-lès-Romans, la FabT/SUT
- Objectifs : Répondre aux enjeux du bien-vieillir et aux problématiques de l'isolement (qui touchent toutes les générations)
- La solution :
Un quartier d'habitat intergénérationnel, participatif et solidaire

Des logements du T2 au T4 accessibles à tous

+ des espaces partagés (lieux et temps) pour favoriser le lien social et les solidarités de proximité

- Une première concrétisation à Saint-Paul-lès-Romans avant essaimage possible du projet sur d'autres communes du territoire

Proposition d'intervention de Courant Fort :

> identifier les besoins et attentes des habitants, dans une logique d'assistance à maîtrise d'usage, pour finaliser la construction du projet au plus près des besoins du territoire et pourquoi pas d'imaginer de futurs développements ;

> faire connaître et adhérer au projet, la population Saint-Pauloise et au-delà les habitants des communes environnantes et de l'agglomération ;

> repérer et fédérer de potentiels futurs habitants du quartier, ainsi que les autres habitants intéressés par ces enjeux et leur trouver une place dans le projet.

Méthodologie de l'enquête :

- Entretiens semi-directifs ciblés auprès d'acteurs impliqués dans le projet ou en contact avec les publics visés
- Création de supports de communication + Conférence de presse + réseaux sociaux + Questionnaire (BàL + Diffusion sur place)
- Entretiens semi-directifs
- Permanences d'accueil -information-échanges (8 ½ journées)
- Porte-à-porte à la résidence place de la Tuilerie
- Par téléphone sur sollicitations par mail/téléphone

124 Personnes rencontrées. Implication variable.

Certains conseillers s'interrogent sur la pertinence de l'échantillonnage de l'enquête et sur les conclusions qui peuvent en découler.

Présentation des résultats de l'enquête :

- Le projet est globalement très bien accueilli. Les retours sont très majoritairement positifs sur les finalités du projet et le concept imaginé
- L'intergénérationnel est perçu comme une chance pour 91% des répondants au questionnaire
- La totalité des répondants se disent prêts à rendre service à leurs voisins, pour : les courses/achats, s'occuper des enfants (garde, soutien scolaire), le bricolage, le transport, le soutien informatique ou administratif, le jardinage, la couture/le tricot, l'écoute/la discussion, l'échange de repas, les sorties/promenades, le soin aux animaux, les activités physiques/de bien-être
- 95% aimeraient partager des activités avec leurs voisins à l'occasion, pour : des balades/raisons, des jeux, du jardinage, de la cuisine-des repas-apéros, des travaux manuels, des activités sportives, culturelles, des courses et achats, des activités avec les enfants
- 9 personnes se sont d'ores-et-déjà dites intéressées pour y vivre, d'autres pour contribuer au projet
- On compte aussi quelques sceptiques

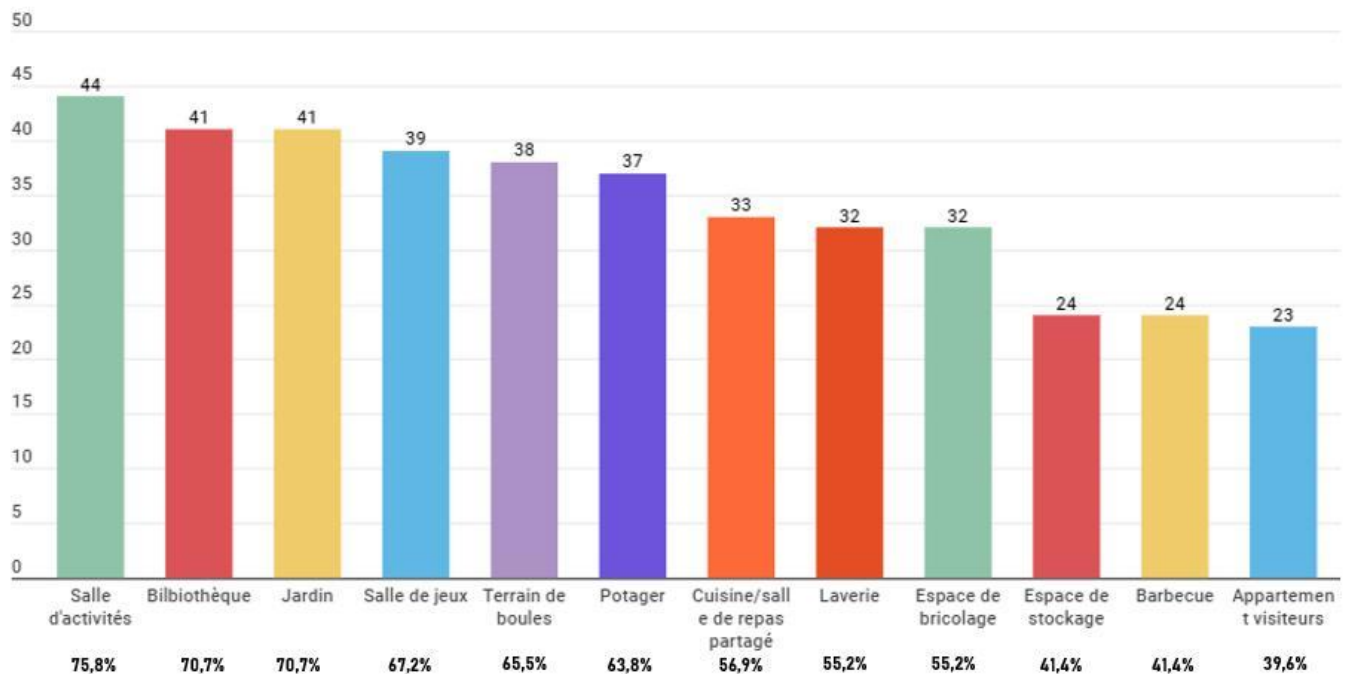
- 4-5 retours plus « hostiles » au projet se sont manifestés. Essentiellement des riverains directs et indirects du projet
- Quelques questions sur l'attractivité de la commune pour les seniors compte-tenu du manque de commerce alimentaire de proximité, de médecin généraliste et de pharmacie en centre-bourg.

Recensement des besoins au niveau des logements :

- Le traitement acoustique apparaît comme un enjeu majeur pour la réussite du projet
- Attentes / accessibilité : carrelage facile d'entretien, douche à l'italienne, prises électriques en hauteur, portes grande largeur, chambre pouvant accueillir un lit médicalisé
- Attentes / Architecture intérieure : coin cuisine ouvert sur une grande pièce à vivre, chambres regroupées dans un espace nuit. Grandes terrasses, luminosité, aménagements intérieurs.
- Attention / escaliers à « ciel ouvert » : mouillés dès qu'il pleut donc potentiellement dangereux (risque de glissade)
- Besoin d'espaces privatifs en plus des logements : espace extérieur (jardin ou terrasse) et espace de « stockage » (garage ou cave)
- 85% sont intéressés par un appartement en RdC
- Cependant les jeunes et les familles y sont moins représentés (26% de moins de 40 ans dont 3,5% de moins de 30 ans ; 67% de foyers de 2 personnes ou moins)
- Typologie de logements :
 - 23,5% des répondants sont intéressés par un T2
 - 40,5 % par un T3
- 36% par un T4 ou plus
- Parmi les foyers de 2 personnes ou moins, un certain nombre souhaitent donc avoir au moins 2 chambres
- Dans le questionnaire senior, les répondants indiquent également qu'un logement trop exigü serait réhibitoire

Les espaces partagés

Parmi les propositions faites sur le questionnaire tout public, toutes ont rencontré un certain succès (base de 58 répondants)



Le reste des résultats sont disponibles en mairie. Le public est invité à venir les consulter. Lors des débats, des questions sur le coût et la prise en charge des études se sont posées notamment au vu du portage foncier du projet.

Des questions également sur l'opportunité d'une régie cantine pour la municipalité.

3- AUTORISATION COMMERCE AMBULANT EMPLACEMENT COMPLEXE SPORTIF-ECOLES

La SARL « Vercourses » sollicite un emplacement sur le parking du complexe sportif et des écoles de la commune pour un commerce ambulant de vente de produits locaux frais à partir du 29/07/2021. La demande d'emplacement est hebdomadaire (le mercredi) avec une plage horaire de 14 à 19h.

Le dossier de la SARL est complet en termes d'autorisation et de justificatifs nécessaires pour l'exercice de son activité.

Le conseil est amené à se prononcer sur cette autorisation ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- AUTORISE la SARL à stationner sur le parking du complexe sportif et des écoles à partir du 29/07/2021 au 31/12/2021, les mercredis de 14 à 19h ;
- CONFIRME la tarification en vigueur à savoir : 20 € (10 € de stationnement + 10 € de frais d'électricité) par mois pour un stationnement hebdomadaire,

4- AUTORISATION COMMERCE AMBULANT EMPLACEMENT MONTEE DE LA GARE

Monsieur Cédric Escoffier, de la société PASTA PIZZA immatriculée au RCS sous la dénomination VALMAR, sollicite le conseil municipal pour une autorisation d'occupation du domaine public pour un emplacement située à la montée de la gare à Saint Paul Lès romans face à la place de la Tuilerie pour un commerce ambulant de pizza tous les vendredi soir de 18h à 22h30 à partir du 09 juillet 2021 au 08 juillet 2022 ;

Le propriétaire du commerce est titulaire d'une carte grise VASP et des autorisations de la chambre des métiers et de l'artisanat pour exercer son activité.

Pour rappel les tarifs en vigueur s'élèvent à 10 euros pour le droit de stationnement hebdomadaire ;

En cas de souhait d'arrêter l'activité en cours d'année, il est tenu de respecter un préavis de deux mois pour en informer la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR et une ABSTENTION :

- Autorise Mr Cédric Escoffier demeurant 26 rue des Tournesols 26750 CHATILLON SAINT JEAN à exercer son activité, au lieu-dit montée de la gare à st paul les romans le vendredi soir de 18h à 22h30 à partir du 09 juillet 2021 au 31 décembre 2021 et ce pour une année
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de l'arrêté d'autorisation correspondant

5- DM 2 BP 2021

Il est demandé au conseil de procéder à une décision modificative afin de faire face à des dépenses non prévisibles.

Pour prendre en charge les frais de reversement des trop-perçus d'acomptes suite à la notification ministérielle des montants de DGF 2021 :

6 220 € (5 acomptes) - 906 € (forfaitaire) = 5 314 € (remboursement trop-perçus).

Fonctionnement M14

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
CHAPITRE 022 :- 5400	CHAPITRE 014 compte 7419 : + 5400 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de DM n°2 pour le budget 2021 de la commune .

6- MODIFICATION DES STATUTS DU SID

Considérant la nécessité d'engager la modification des statuts du SID au regard des éléments suivants :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Au vu des éléments présentés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les nouveaux statuts du SID tels que présentés.

7- CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la convention PPR et le projet de reclassement administratif d'une ASTEM ;

Considérant la demande de la commune de Montmiral de bénéficier, en urgence, de la mise à disposition d'un agent immédiatement opérationnel en remplacement d'un agent pour assurer la continuité du service public sur leur commune ;

Considérant le projet de convention de mise à disposition ;

Considérant l'accord de l'agent ;

Au vu des éléments présentés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de convention de mise à disposition de l'agent pour une durée d'un mois du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021 ;

MANDATE Monsieur le Maire pour signer cette convention

8- NOTIFICATION MAPA FOURNITURE DE REPAS ET GOUTERS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE EN LIAISON FROIDE

Vu les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique ;

Vu les articles L2152-7 et R2152-7 du code de la commande publique ;

Considérant le dossier de consultation des entreprises et notamment règlement de consultation ;

Considérant l'avis d'appel à concurrence publié le 30 mars 2021 ;

Considérant le registre d'ouverture des plis ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire présente les résultats du rapport. La SARL Cecillon Traiteur arrive en tête avec un prix par repas (élémentaire et maternelle) à 3.16 € HT et 0.60 € pour les goûters. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et

à l'exécution du marché avec la SARL Cecillon Traiteur ;

9- AMENDES DE POLICE

Claude REYNAUD, adjoint aux finances, rappelle que la commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de police cantonales.

La subvention peut être sollicitée pour des travaux ou l'acquisition de matériel visant à la mise en sécurité des personnes dans le cadre de la sécurité routière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de panneaux de signalisation et la reprise de trottoir en vue de sécuriser les piétons au niveau de la voirie. Le montant prévu est de 2387.40 € HT.

10- REGULARISATION FONCIERE

Vu la délibération n° 2021-026 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de régularisation de l'emprise de voirie communale des Tournesols sur les parcelles WI 115 , 119 et 120 ;

Vu le plan de division ;

Vu les régularisations nécessaires :

- Cession partielle de la parcelle des propriétaires de la section WI 119 d'une surface de 215 m² à la commune.
Le prix d'acquisition par la commune est fixé à 8 € le M²
- Cession partielle de la parcelle des propriétaires de la section WI 120 d'une surface de 88 m² à la commune
Le prix d'acquisition par la commune est fixé à 8 € le M²
- Cession par la commune de la parcelle WI 115 de 94 M² au propriétaire de la parcelle WI 120 ;
Le prix de cession est de 8 € le m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les cessions-acquisitions énoncées ci-dessus de la commune pour 8 € le m² afin de régulariser l'emprise de voirie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la régularisation auprès de l'office notarial de Maître Barnasson à Romans Sur Isère ;

11- REGLEMENTATION CITY STADE

Vu l'article L2212-2 du CGCT,

Considérant que le maire peut, dans le but de prévenir toutes nuisances sonores et troubles de voisinage, réglementer l'usage de cet accès à l'aire de jeux, notamment par des prescriptions relatives aux horaires d'accès à ces équipements et à leurs bonnes conditions

d'usage (Conseil d'État, 28 novembre 2003, commune de Moissy-Cramayel).

Considérant les incivilités et les troubles à l'ordre public recensés depuis plusieurs mois sur cet équipement public ;

Considérant le projet de règlement intérieur du city stade ;

Il est proposé de décaler la fermeture à 21h30.

Au vu des éléments présentés par Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le règlement intérieur du city stade, annexé à la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés nécessaires à son application ;

12- NOMINATION COORDINATEUR COMMUNAL POUR LES OPERATION RECENSEMENT 2022

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V, articles 156 à 158,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu la candidature de Monsieur REYNAUD Claude pour exercer les missions de coordinateur communal pour effectuer les opérations de recensement 2022 sur la commune de st paul les romans ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AFFECTE Monsieur REYNAUD Claude aux missions de coordinateur communal pour les missions de recensement 2022 sur le territoire de la commune ;

13- QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activité de l'agglomération 2020 doit être présenté en conseil. Question sur l'information au conseil sur le pacte de gouvernance.

Un compte rendu sera effectué devant le conseil municipal pour rendre compte des décisions communautaires.

Lors du prochain conseil municipal, sera désigné un référent pour les points d'apports volontaires.

Prochain conseil municipal : le 08 septembre 2021 à 20H